

Amundi MSCI North America ESG Broad Transition UCITS ETF Dist

ACTIONS

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2026

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **139,29 (EUR)**

Date de VL et d'actif géré : **30/06/2026**

Actif géré : **549,92 (millions EUR)**

Code ISIN : **IE000MJXFEO**

Indice de référence :

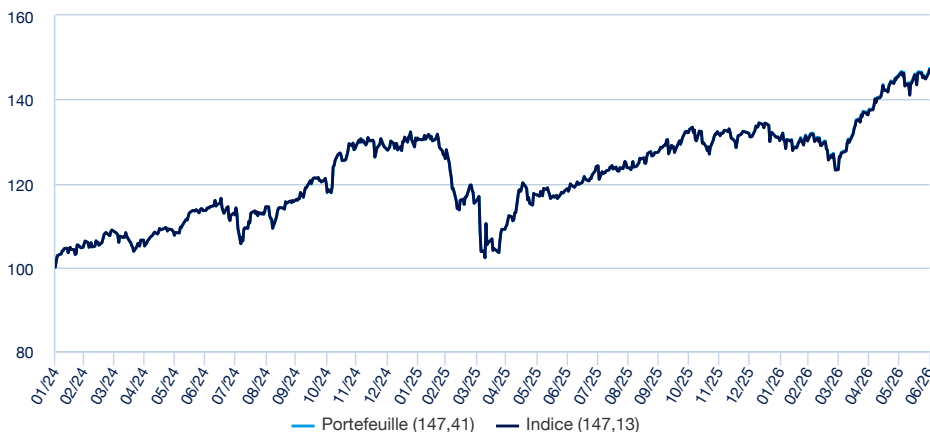
**100% MSCI NORTH AMERICA ESG BROAD CTB
SELECT**

Objectif d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'Indice MSCI North America ESG Broad CTB Select (l'« Indice »). Le Compartiment vise à atteindre un niveau d'écart de suivi du Compartiment et de son Indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	31/12/2025	29/05/2026	31/03/2026	30/06/2025	30/06/2023	30/06/2021	-	-	17/01/2018
Portefeuille	12,48%	1,26%	16,54%	24,16%	61,50%	80,16%	-	-	201,02%
Indice	12,28%	1,25%	16,52%	23,92%	61,29%	80,74%	-	-	202,72%
Ecart	0,20%	0,02%	0,03%	0,24%	0,21%	-0,58%	-	-	-1,69%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	2,51%	31,43%	20,97%	-14,34%	35,94%	10,05%	34,09%	-	-	-
Indice	2,46%	31,47%	21,16%	-14,05%	36,04%	10,04%	34,27%	-	-	-
Ecart	0,05%	-0,04%	-0,19%	-0,28%	-0,10%	0,02%	-0,18%	-	-	-

* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. **Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir.** Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	10,35%	14,73%	15,47%
Volatilité de l'indice	10,38%	14,74%	15,46%
Tracking Error ex-post	0,15%	0,09%	0,11%
Ratio de sharpe	2,02	0,94	0,67
Ratio d'information	1,64	0,58	-0,63

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. Le Ratio de sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

ACTIONS ■

Rencontrez l'équipe

**Isabelle Lafargue**Responsable Gestion Indicielle & Multistratégies –
Fonds Régionaux**Christophe Neves**

Gérant de portefeuille

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'Indice MSCI North America ESG Broad CTB Select est un indice d'actions basé sur l'Indice MSCI North America représentatif des titres de grande et moyenne capitalisations des marchés américain et canadien (l'« Indice parent »). L'indice exclut les entreprises dont les produits ont des impacts sociaux ou environnementaux négatifs, tout en surpondérant les entreprises ayant un score ESG élevé. En outre, l'Indice vise à représenter la performance d'une stratégie qui répondra les titres en fonction des opportunités et des risques associés à la transition climatique, afin de répondre aux exigences minimales réglementaires de l'Indice de référence de transition climatique de l'UE (« UE CTB »).

Caractéristiques (Source : Amundi)

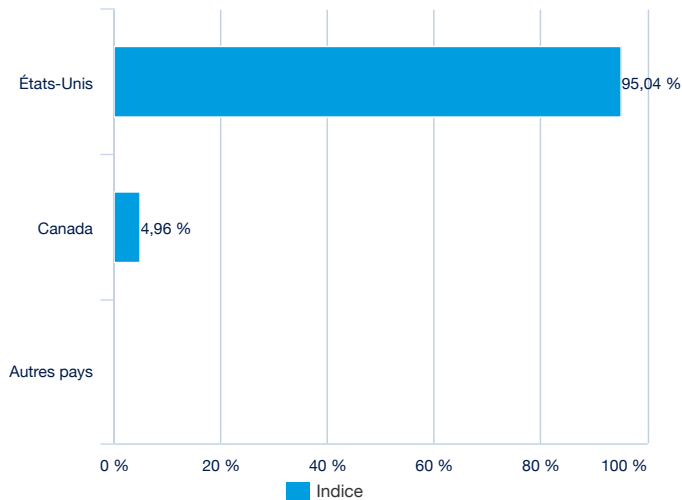
Classe d'actif : **Actions**Exposition : **Amérique du Nord**Nombre de valeurs : **543**

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

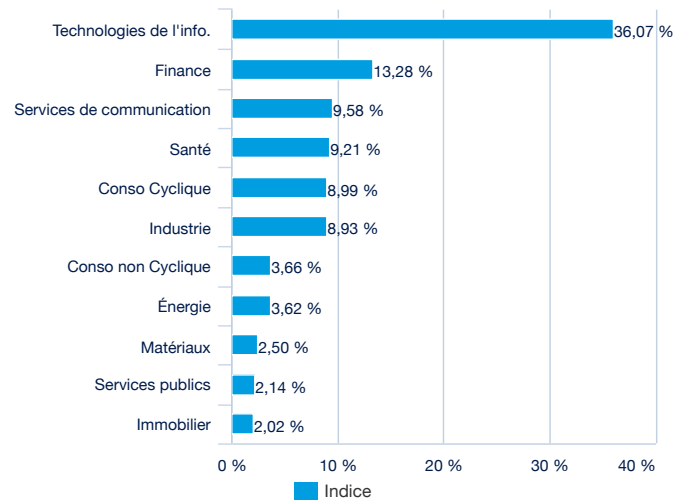
	% d'actifs (indice)
NVIDIA CORP	6,74%
APPLE INC	6,17%
ALPHABET INC CL C	3,98%
MICROSOFT CORP	3,85%
AMAZON.COM INC	3,48%
BROADCOM INC	2,51%
MICRON TECHNOLOGY INC	1,94%
META PLATFORMS INC-CLASS A	1,83%
TESLA INC	1,74%
ALPHABET INC CL A	1,58%
Total	33,83%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



ACTIONS ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	ICAV de droit Irlandais
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Ireland Limited
Valorisateur	HSBC Securities Services (Ireland) DAC
Dépositaire	HSBC Continental Europe
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS
Date de création de la classe	09/11/2023
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Distribution
Code ISIN	IE000MJIXFE0
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Décembre

Avertissement

Mentions relatives à la société de gestion et au fonds

Ce document contient des informations sur Amundi ETF ICAV (le "Fonds"), un véhicule irlandais de gestion collective d'actifs à capital variable établi en vertu des lois irlandaises et autorisé à la distribution publique par la Banque centrale d'Irlande. La société de gestion du Fonds est Amundi Ireland Limited, 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, D02 V002, Irlande. Amundi Ireland Limited est agréée et réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

Le Fonds est décrit dans un Document d'informations clés (DIC) et dans un prospectus. Le DIC (ou KID) doit être mis à la disposition des souscripteurs potentiels avant la souscription.

Le prospectus en français pour les ETF UCITS français, et en anglais pour les ETF UCITS luxembourgeois et les ETF irlandais, ainsi que le KID en français sont disponibles gratuitement sur www.amundi.com, www.amundiETF.com. Ils sont également disponibles au siège d'Amundi Luxembourg S.A. (en tant que société de gestion d'Amundi Index Solutions et de Multi Units Luxembourg), ou au siège d'Amundi Asset Management (en tant que société de gestion de Multi Units France), ou au siège d'Amundi Ireland Limited.

S'agissant des Fonds admis sur un marché réglementé, la cotation est soumise à un mécanisme d'encadrement permettant de s'assurer que le cours des actions ou parts ne s'écarte pas sensiblement d'une valeur de référence fixée par les règles du marché réglementé en question, notamment par la mise en place d'un dispositif de réservation de la cotation en cas d'écart trop important par rapport à cette valeur de référence.

Le Fonds n'offre aucune garantie de capital. L'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité de son investissement initial, notamment en cas de baisse de l'indice de référence. La souscription à un OPCVM peut comporter des risques. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le profil de risque du Fonds, qui est décrit en détail dans le prospectus. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépendra de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de sa situation financière, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, ainsi que de sa volonté d'accepter des risques ou au contraire de sa préférence à investir avec prudence. Il est également fortement recommandé aux investisseurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin d'éviter de s'exposer uniquement aux risques de ce FCP. L'investisseur est donc invité à se renseigner à ce sujet auprès de ses conseils habituels (juridique, fiscal, financier et/ou comptable) avant toute acquisition de parts du FCP.

La source des données contenues dans ce document est Amundi Asset Management sauf mention contraire.

Politique de transparence du portefeuille et avertissement sur le marché secondaire

La politique de transparence du portefeuille et les informations sur les actifs du fonds sont disponibles sur amundiETF.com. Les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre des actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (par exemple un courtier en valeurs mobilières) et peuvent encourir des frais pour cela. Les investisseurs peuvent payer plus que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des actions et peuvent recevoir moins que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils les vendent.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.